



Raphaëlle Branche

Prisonniers du FLN

PAYOT

Frère Luc, du monastère de Tibherine, dont on sait l'enlèvement et la fin tragique en 1996, avait déjà connu la capture. C'était le 1^{er} juillet 1959, en pleine guerre d'Algérie. Les hommes en armes qui l'avaient rapté ne le libérèrent que cinq semaines plus tard. En Algérie, contre toute attente, le FLN fit des prisonniers – militaires mais aussi civils, des hommes mais aussi des femmes – pour internationaliser le conflit grâce à l'action de la Croix-Rouge internationale. Beaucoup moururent.

Leur histoire, qui est aussi celle de la première tentative d'appliquer les conventions de Genève lors d'un conflit, n'avait encore jamais été faite. Ce livre entend leur redonner vie, les réinscrire dans notre mémoire, et dire au plus près l'expérience de ces prisonniers de la guérilla, témoins étranges d'une guerre dont on a largement perdu le sens.

Raphaëlle Branche, historienne, maîtresse de conférences à l'université Paris-1, est notamment l'auteure de *La Guerre d'Algérie : une histoire apaisée ?* (Seuil)

DE LA MÊME AUTEURE

Aux Éditions Payot :

Viols en temps de guerre (avec Fabrice Virgili *et al.*)

Chez d'autres éditeurs :

La Torture et l'Armée pendant la guerre d'Algérie, 1954-1962
(Gallimard)

La Guerre d'Algérie : une histoire apaisée ? (Seuil)

La France en guerre, 1954-1962 (avec Sylvie Thénault *et al.*,
Autrement)

L'Emboscade de Palestro. Algérie, 1956 (Armand Colin)

Autour des morts de guerre en Méditerranée (avec Nadine
Picaudou et Pierre Vermeren *et al.*, Publications de la
Sorbonne)

Raphaëlle Branche

Prisonniers du FLN

PAYOT

Retrouvez l'ensemble des parutions
des Éditions Payot & Rivages sur
www.payot-rivages.fr

© 2014, Éditions Payot & Rivages
106, boulevard Saint-Germain, 75006 Paris

ISBN : 978-2-228-91083-5

INTRODUCTION

Marcel Vannière est mort le 5 août 1956. Il avait vingt et un ans. La mention manuscrite portée dans la marge du registre d'état civil précise le lieu de sa mort : « Khémis (Tlemcen, Algérie). » Son nom est inscrit sur le mémorial national de la guerre d'Algérie : Marcel Vannière est « mort pour la France ¹ ». Pourtant, ni le lieu ni la date ne sont justes. Le jeune homme était encore vivant mi-septembre. Il écrivait même à sa famille : « Chers parents, ma petite Françoise et ma petite Gisèle chérie, [...] je suis toujours prisonnier mais surtout ne vous cassez pas la tête. » Il prenait le temps de souhaiter une bonne rentrée des classes à sa petite sœur et une bonne production de cidre à son père avant de signer : « Votre fils qui vous aime et qui pense beaucoup à vous ². » À l'automne, un journaliste égyptien qui avait assisté à sa capture publia un reportage où il apparaissait ; sa voix fut peut-être enregistrée pour une diffusion radiophonique ³. En janvier 1957, une interview de lui parut dans la presse espagnole ; l'armée française estima qu'il avait l'air bien portant ⁴. Une lettre arriva encore. Puis, plus aucun signe : le silence s'installa et avec lui l'incertitude sur le sort du soldat. Le corps de Marcel Vannière ne fut jamais retrouvé.

Après la guerre, un tribunal régularisa la situation administrative créée par cette absence : le jeune homme fut déclaré mort le 5 août 1956. Ce jugement était doublement performatif. Il affirmait non seulement que Marcel Vannière était mort, mais aussi, très officiellement, qu'il était mort le 5 août 1956. Comme lors des conflits passés ⁵, en l'absence de preuves, et en particulier en l'absence de corps, l'État fixait au jour de la disparition la date de la mort. Mais, pour ce militaire comme

pour des centaines de disparus, cette décision ne permettait pas de lever les doutes des familles et de répondre aux questions lancinantes que le silence avait fait naître : que s'était-il passé au moment de la capture ? Et après ? Étaient-ils vraiment morts ? Et dans quelles conditions ? L'espoir userait les vivants, hantés par le souvenir et l'incertitude. Car la parole officielle aux vertus apaisantes, chargée de permettre au temps de couler de nouveau et aux familles de continuer à vivre, reposait aussi sur un déni. Ce que l'État n'avait pas su (et il avait su très peu de choses sur les prisonniers) était annulé, nié, oublié. Du sort des prisonniers après leur capture, de leur vie en détention et des circonstances précises de leur mort, rien n'avait été connu. Rien ne serait reconnu.

Entre le 5 août 1956 et ce 5 août 1956 affirmé fin 1963, du temps avait pourtant coulé. Ces deux dates ne se superposent pas plus pour l'historien que cette superposition n'a eu de réalité pour Marcel Vannière. Après le 5 août 1956, il a vécu et probablement souffert. Il a pensé à son passé, imaginé l'avenir, redouté le présent. Comme lui, des centaines d'autres prisonniers ne sont pas morts le jour de leur capture et ont eu une vie après la date portée sur le monument aux morts qui leur rend parfois hommage. Ces vies eurent peu de témoins. Ceux et celles qui ont croisé les prisonniers n'ont le plus souvent pas connu leurs noms et il est très rarement possible, aujourd'hui, de les identifier avec assurance.

L'historien qui retrouve des détails dans les archives ignore s'ils ont été communiqués aux proches des disparus. Il devient alors dépositaire d'informations dont l'intérêt historique peut être chargé d'une valeur émotionnelle pour les vivants. La femme du sergent Guy Larrière, enlevé avec toute sa harka, a-t-elle su que son mari avait pu sortir la photographie qu'il gardait d'elle dans son portefeuille pour la regarder longuement au seuil de son exécution ? A-t-elle su qu'il était mort courageusement aux yeux mêmes de ceux qui furent chargés de le tuer⁶ ? Faut-il que, par ce récit d'histoire, elle puisse l'apprendre ? Ce livre fait le choix de nommer les prisonniers et de décrire avec le plus de précision possible ce que chacun a pu vivre entre les mains du Front de libération nationale (FLN*). Il assume d'être

* Le lecteur trouvera en fin d'ouvrage la liste des sigles utilisés dans ce livre.

aussi un tombeau pour tous ceux qui ne sont pas revenus vivants. S'il ne peut apaiser les souffrances et les doutes et lever le voile d'incertitude qui recouvre encore des centaines de destins, au moins tente-t-il de repousser les bornes du temps en s'enfonçant derrière les dates gravées. Par le récit de ces vies évanescentes, il espère dessiner les contours de ces expériences.

Il en propose aussi quelques lignes de sens, car ces histoires individuelles se rattachent à des enjeux politiques. Pourquoi faire des prisonniers quand on est une guérilla dont la survie dépend de la mobilité et de la rapidité d'exécution ? Pourquoi tuer des prisonniers quand on s'est donné la peine de les capturer et même de les soigner ? Pourquoi encore en libérer certains et en retenir d'autres ? Telles sont quelques-unes des questions que cette recherche éclaire.

L'histoire des prisonniers du FLN appartient au contexte plus large des mutations des guerres après 1945. En ces temps de guerre froide, en particulier, les conflits non internationaux se multiplièrent, et le droit de la guerre peina à les englober dans les protections qu'il tentait de bâtir⁷. L'une des caractéristiques majeures de ces conflits était l'invisibilité des combattants – mêlés à la population civile – et le nombre bien plus important de victimes civiles rapporté à celui des victimes militaires proprement dites. En Algérie, ces caractéristiques ramenaient inévitablement la guerre à sa dimension coloniale. S'il s'agissait bien de s'approprier un territoire et de faire céder un pouvoir ennemi, ni ce territoire ni ce pouvoir n'était extérieur au pays. La guerre se passait en Algérie, pour le contrôle de l'Algérie. Elle visait à réorganiser le pouvoir sur le territoire et ses habitants. Les forces de l'ordre françaises avaient pour mission de préserver l'empire français. Près d'un million sept cent mille militaires y furent envoyés dans ce but entre 1954 et 1962. L'Algérie était le plus beau fleuron de l'empire, dans une ère de décolonisation accélérée. Contrairement aux autres espaces coloniaux, elle était divisée administrativement en départements et en communes, et près d'un million de Français d'origine européenne vivaient dans cette Algérie que l'on disait française. Fin 1954, un mouvement prétendit parler au nom des plus de huit millions d'habitants qui vivaient aussi sur cette terre : le Front de libération nationale déclencha une lutte armée pour renverser la domination politique coloniale et faire triompher le principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Ce principe avait été inscrit dans les quatorze points que le président américain Wilson avait proposés pour guider la réorganisation du monde après la Première Guerre mondiale. La Charte des Nations unies de 1945 en avait fait un de ces principes fondamentaux en son article premier. De nombreux mouvements politiques s'en emparèrent pour pousser les puissances coloniales à renoncer à leurs possessions outre-mer. Entre 1945 et 1960, une série de nouveaux pays rejoignirent ainsi les bancs des Nations unies. La Seconde Guerre mondiale avait, sans conteste, marqué la fin d'un monde dominé par les puissances européennes. Elle avait aussi sonné le glas d'une conception de la guerre où s'affrontaient exclusivement des armées organisées et étatiques, et où les victimes civiles n'étaient que des dommages collatéraux du champ de bataille. En Europe comme en Asie, les méthodes de guerre n'avaient aucunement respecté la séparation entre hommes en armes et populations désarmées. Le projet génocidaire hitlérien avait même, très précisément, visé exclusivement des populations civiles, juives et tsiganes, sans défense. Les opérations militaires, décidées par les Alliés dès 1943, avaient délibérément ciblé les habitants des villes lors des bombardements aériens massifs sur l'Allemagne et le Japon – stratégie amplifiée par les deux bombes atomiques lancées sur Hiroshima et Nagasaki en août 1945. Enfin, le recours aux partisans en URSS et en Europe orientale avait révélé l'importance des actions de harcèlement et de guérilla pour la conduite des guerres. Mais le sort terrible qui leur était réservé quand ils tombaient aux mains de leurs ennemis avait aussi démontré l'incapacité totale du droit à les protéger une fois désarmés.

Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, le droit de la guerre était en loques alors que de nouveaux conflits s'annonçaient déjà, notamment en Asie. Il fallut quelques années pour parvenir à reposer de nouvelles bases à partir desquelles on espérait faire triompher, au sein des conflits armés, un minimum de respect pour les êtres humains. En 1949, quatre nouvelles conventions de Genève visèrent à protéger les combattants désarmés (conventions I, II et III) et les civils (convention IV). Elles proposaient finalement aux États signataires de revenir à un affrontement limité au champ de bataille, une vision dont on savait pourtant bien qu'elle était totalement dépassée. Mais elles rappelaient aussi que le droit avait

une dimension idéaliste et qu'en l'occurrence, il s'agissait, par le respect des conventions de Genève, de conformer les « conflits armés » à certaines normes⁸. La mise à l'épreuve fut très rapide et, pour la France signataire des conventions en 1951, l'Algérie fut le premier terrain d'expérimentation complet. Dans un article 3 commun aux quatre conventions était en effet prévu le cas des « conflits armés non internationaux » où une seule des parties en présence était un État.

Qu'en était-il en Algérie ? La France engagea peu à peu son armée dans des « opérations de maintien de l'ordre ». Le premier camp était donc identifiable sans difficulté : une armée au sens classique du droit de la guerre. En face, les combattants adverses affirmaient aussi qu'ils appartenaient à une « armée » : l'Armée de libération nationale (ALN). Celle-ci n'était pas le bras armé d'un régime politique, mais l'expression militaire d'un mouvement politique né le même jour qu'elle, le FLN. Tous les membres de l'ALN appartenaient au FLN. Dans les campagnes algériennes où intervenait cette armée, la distinction entre lutte politique et actions militaires n'existait pas : les faits d'armes servaient d'arguments aux commissaires politiques qui travaillaient à assurer aux maquisards des soutiens fiables dans la population, au nom de la lutte pour l'indépendance. Toutefois, les combattants de l'ALN (ceux qui portaient les armes et réalisaient les opérations militaires contre les Français) avaient des spécificités qui pouvaient permettre de discuter le fait qu'ils entrent dans la catégorie des « mouvements de résistance organisés » au sens de la troisième convention de Genève : une hiérarchie identifiée, le port d'un signe distinctif, le port ouvert des armes et le fait de se conformer aux lois et coutumes de la guerre⁹.

Pour la plupart illettrés, ces jeunes ruraux étaient bien organisés hiérarchiquement et portaient un uniforme – aussi disparate fût-il. Ils avaient aussi des grades et un règlement. Celui-ci avait d'ailleurs été calqué sur celui de l'armée française, dans laquelle de nombreux Algériens avaient servi, notamment pendant la Seconde Guerre mondiale¹⁰. Ainsi, de part et d'autre, on obéissait au même règlement et on avait, parfois, reçu la même instruction.

Cependant, la guérilla avait ses règles spécifiques que les membres de l'ALN apprirent sur le tas. Certains avaient connu

les maquis de la résistance française. Cette référence aux maquisards dépassait l'expérience et ne renvoyait pas seulement aux modalités du combat et à son asymétrie. Elle rappelait que leur engagement, d'abord motivé par un but politique, était celui d'une extrême minorité. En effet, si les Algériens furent très nombreux à soutenir le FLN, le nombre des combattants resta faible, notamment pour des questions d'approvisionnement en armes : au maximum de la puissance de l'ALN, on a pu l'estimer autour de vingt-cinq mille¹¹. Cette armée de maquisards devait essentiellement vivre sur la population et elle était condamnée à une mobilité perpétuelle. Ses prisonniers eurent à subir les conséquences de ces conditions de survie. La guérilla algérienne ne sécurisa que rarement des zones au point de pouvoir en faire des havres inexpugnables par l'armée française et cela dura tout au plus quelques mois d'hiver. De même, l'ALN ne put longtemps bénéficier de bases arrière dans les pays limitrophes qui pouvaient lui fournir armement, vivres, espaces de repos ou lieux de détention pour d'éventuels prisonniers. Les frontières ayant été hérissées de barrages très efficaces dès 1958, les affrontements armés opposèrent donc essentiellement les militaires d'une des plus grandes puissances européennes, chargés de défendre le dernier carré de son empire, aux combattants d'un mouvement de guérilla animés par le désir de prendre le pouvoir et de repousser la France hors d'Algérie. Cette guerre fut bien typique du monde d'après 1945.

Elle fut aussi très représentative d'une époque où les médias jouaient un rôle grandissant – même s'ils étaient très loin d'atteindre le pouvoir qu'ils eurent une décennie plus tard pendant la guerre du Vietnam et ensuite. Plus précisément, la médiatisation des actes de guerre – combats victorieux, arrestations de chefs adverses ou embuscades, enlèvements et attentats aveugles – constituait un élément important de l'action de chacune des parties. Il fallait faire connaître la guerre que l'on menait, en choisissant les événements à valoriser et les mots pour les désigner. Les autorités françaises et le FLN s'affrontèrent aussi sur ce terrain. Les prisonniers furent un de leurs sujets communs, puisque les deux camps en firent et que chaque camp se préoccupa du sort que son adversaire leur réservait. L'intérêt manifesté pour cette question était aussi révélateur de la guerre que l'on était prêt à

admettre. Côté français pouvait-on parler de « prisonniers de guerre » si on récusait l'état de « guerre » en Algérie ? Ne valait-il pas mieux ne reconnaître que des « disparus » ? Côté algérien pouvait-on demander que « combattants » et « terroristes » soient jugés de la même manière si on se présentait comme une armée en guerre ? Fallait-il distinguer parmi les modalités employées pour triompher ou faire valoir qu'existait un but commun à tous ?

La question des prisonniers dépassait en effet celle des traditionnels « prisonniers de guerre » que reconnaissait la troisième convention de Genève de 1949 : des gens ayant appartenu à une formation armée, des combattants désarmés. Dans les guerres que le monde connaissait depuis 1945, bien des prisonniers n'avaient jamais porté les armes : c'étaient des civils. Cette dimension signala d'ailleurs très rapidement les limites des conventions de Genève qui ne permettaient pas de les protéger efficacement, en dépit de la quatrième convention. Or les civils se situaient désormais au cœur des conflits, où il ne s'agissait pas seulement de défaire un ennemi armé, mais de vaincre (ou convaincre) une population en lui imposant un nouvel ordre politique ¹².

Pendant la guerre d'indépendance algérienne, des civils algériens et des civils français furent capturés par le FLN. Pourtant, leur existence semble avoir été oubliée, tant en France qu'en Algérie. Les militaires français faits prisonniers, au contraire, ont pu s'inscrire dans un récit visant à faire des « opérations de maintien de l'ordre » une vraie « guerre ». Cette revendication avait d'ailleurs été celle du FLN pendant les événements eux-mêmes : faire des « prisonniers de guerre » fut un des moyens utilisés pour faire exister l'état de « guerre » en Algérie. Elle a aussi été celle des militaires français revenus d'Algérie : ce qu'ils avaient vécu là-bas devait être reconnu comme une « guerre » et les droits afférents à cette reconnaissance leur étaient dus comme à tout ancien combattant. L'existence de « prisonniers de guerre » soutenait cette exigence et prouvait qu'une « guerre » s'était bien déroulée en Algérie entre 1954 et 1962.

Mais aucun discours ne fut tenu sur les prisonniers civils. Aucun groupe ne se chargea de défendre leur mémoire et de proposer un sens à ce qu'ils avaient enduré. Ainsi, les prisonniers algériens disparus dans les mains du FLN furent oubliés au profit d'un discours où les grandes divisions de la guerre

étaient organisées selon le principe national : les civils algériens disparus dont on se souvient aujourd'hui dans les deux pays sont ceux qui disparurent après leur arrestation par les forces de l'ordre françaises, et ils furent sans doute plusieurs dizaines de milliers. Quant aux civils français capturés par le FLN, personne n'avait intérêt à évoquer leur mémoire dans l'Algérie indépendante, tandis qu'en France même, leur histoire fut recouverte par celle des Français disparus après le cessez-le-feu dont la mémoire accompagne celle des derniers mois de l'Algérie française, au printemps et au début de l'été 1962¹³.

Or, plus de cinq cents civils français furent enlevés pendant la guerre quand les militaires français furent autour de quatre cents. Si ces captures peuvent s'expliquer par des facteurs communs (l'importance du principe national pour le FLN qui voulait parler au nom d'un peuple algérien uni et radicalement différent du peuple français notamment), elles ressortissaient aussi à des logiques spécifiques. Alors que les prisonniers militaires renvoyaient à la réalité des « prisonniers de guerre » et au droit de la guerre, la situation des civils enlevés rappelait que l'Algérie était une terre colonisée depuis plus de cent ans quand la guerre éclata. Depuis plus de quatre générations, la France avait choisi d'implanter des Européens sur cette terre africaine afin de créer une nouvelle société capable d'exploiter les richesses du territoire et d'y faire exister une présence française suffisamment forte pour tenir le pays, au moins dans ses départements du Nord – les ressources du Sud saharien étant ignorées jusqu'à la guerre¹⁴. Or, le projet politique du FLN visait précisément à chasser les Français d'Algérie. Les fermiers, encore présents au début de la guerre dans les campagnes algériennes, devinrent des cibles privilégiées : il fallait les faire partir. L'insécurité routière devint aussi très vite une réalité et les enlèvements de personnes isolées proclamaient qu'il devenait impossible de circuler sereinement dans une grande partie du pays. Les Français devaient retrouver en Algérie les sentiments de précarité et d'isolement que l'origine violente de la longue conquête du territoire et le rapport démographique, de plus en plus inégal en faveur des Algériens, n'auraient pas dû leur faire oublier.

Pourtant, les autorités françaises avaient oublié. Elles avaient oublié les 283 prisonniers qu'Abd el-Krim avait rendus

après s'être mis sous la protection de la France en 1926. Elles avaient oublié les milliers de prisonniers italiens que les Éthiopiens avaient capturés à Adoua, éloignant pour plusieurs décennies la menace d'une colonisation de leur pays¹⁵ et frappant de stupeur une Europe, alors si imbue de sa supériorité. Avaient-elles aussi oublié les prisonniers d'Abd el-Kader lors de la conquête de l'Algérie : ceux qui furent échangés, ceux qui furent relâchés et ceux, aussi, qui furent massacrés, comme après la défaite de Sidi-Brahim en 1846¹⁶ ?



La presse illustrée fait découvrir la guerre aux Italiens.
Ici, le général Dabormida à la bataille d'Adoua
(*La Guerra Italo-Abissina*, n° 18, 1896).

Avaient-elles déjà pu oublier les dizaines de milliers de prisonniers du Viêt-minh en Indochine¹⁷ et, pour certains, encore retenus là-bas quand commença la guerre en Algérie¹⁸ ? Comment comprendre qu'elles ne se préparèrent pas à cette éventualité, et qu'en particulier aucun militaire n'ait reçu d'instructions sur ce qu'il convenait de faire en cas de capture ? Cet aveuglement était le symptôme d'un sentiment profond de supériorité que la réalité semblait impuissante à réduire, au moins au début de la guerre¹⁹.

D'ailleurs, les mots eux-mêmes eurent du mal à se fixer. « Enlevés », « disparus » : les autorités comme la presse qui rendit compte de ces événements parlaient d'abord rarement de « prisonniers ». Plus souvent étaient évoqués la « captivité » ou les « captifs » – on retrouvait ainsi les termes qui désignaient ceux qui, à l'époque moderne, avaient souffert de la piraterie en Méditerranée et avaient vécu « captifs » à Alger²⁰. Or les « prisonniers » appartenaient à un autre registre. Peu à peu, avec la « guerre », le mot s'imposa. Cependant, l'assurance sur leur sort manquait fréquemment et « disparus » continua d'être beaucoup utilisé : le terme décrivait souvent bien plus justement ce que vécurent les groupes dont des membres avaient été capturés. En effet, les preuves de captivité furent rares tandis que la disparition, elle, était bien réelle. Parler de « détention » n'aurait eu aucun sens, car le mot renvoyait à une situation d'enfermement dans un lieu précis. Il évoquait des camps ou des prisons quand ceux-ci furent des exceptions, on le verra. En revanche, un mot qui s'est imposé dans le vocabulaire des conflits contemporains depuis les années 1980 au moins aurait pu être utilisé : le mot « otages²¹ ». Pourtant, si les prisonniers furent bien utilisés par le FLN comme des moyens de pression sur la France, des otages, ils ne furent pas que cela. Leur capture prenait aussi sens vis-à-vis des populations civiles algériennes et françaises présentes en Algérie comme vis-à-vis des combattants de l'ALN eux-mêmes. S'ils furent bien des instruments de chantage, ils jouèrent aussi un rôle dans la terreur que le FLN pouvait vouloir imposer à certains villages. Enfin, ils eurent une fonction cohésive au sein de l'ALN, leur existence témoignant autant des ordres reçus que de la volonté des rangs subalternes de les appliquer.

Ce sont toutes ces dimensions que ce livre explore. Rappelant, pour commencer, la difficulté avec laquelle les autorités françaises admirent l'existence de « prisonniers », il explique ensuite pourquoi faire des prisonniers fut un élément important de la politique et de la stratégie du FLN et une réalité qui s'imposa à tous les niveaux hiérarchiques. La vie des prisonniers fut marquée par une extrême précarité et, s'il reste aujourd'hui difficile d'éclairer leur sort, on peut toutefois dessiner les traits principaux de leurs conditions de captivité. Attentif au maintien en vie de ses prisonniers, le FLN fut

particulièrement soucieux de les utiliser pour des coups médiatiques : que ce soit en rendant publiques les exécutions des uns ou, au contraire, en en libérant d'autres devant des parterres de journalistes et de diplomates. Tout au long de la guerre, en effet, le FLN joua une partition qui s'adressait à la France et s'articulait parfois très précisément avec l'agenda politique français. Et pourtant, à aucun moment les prisonniers ne furent l'objet d'échanges ou de négociations individuelles. Cette question est restée un point aveugle jusqu'aux négociations finales, à l'image du faible intérêt manifesté à ce sujet par les autorités françaises. Jusqu'à aujourd'hui, ceux qui revinrent de captivité ont peu parlé. Leur sort demeure mal connu et peu reconnu. Ils sont les témoins étranges d'une guerre dont on a largement perdu le sens.

CHAPITRE PREMIER

Pas d'ennemis, pas de prisonniers

Suffit-il de nier à ses adversaires le caractère d'« ennemis » pour que, d'un coup, par la magie des mots, aucun « prisonnier » n'existe ? Confrontée à des actes terroristes, à des sabotages ou à des attentats, la France a toujours eu une lecture criminelle des violences accomplies en Algérie. Il s'agissait d'« atteintes à la sûreté de l'État » fomentées par des « rebelles » ou des « hors-la-loi ». Pourtant, ces hommes et ces femmes parlaient au nom d'une idéologie, avaient un projet politique articulé et une volonté de fer : chasser les Français d'Algérie et prendre le pouvoir. La guérilla allait rapidement être aussi une de leurs signatures : des attaques éclair contre des fermiers isolés et des militaires imprudents ou intrépides.

Tandis que la France refusait le statut de « prisonniers » aux personnes arrêtées et tardait à prendre la mesure du danger couru par les populations rurales et les membres des forces de l'ordre, le Front de libération nationale menait bien une guerre en Algérie. Son succès dépendait largement du soutien que l'une ou l'autre partie recevait des civils, algériens et français. Peinant à admettre cet état de guerre, les autorités coloniales nièrent toute pertinence au droit international dans les affaires algériennes. Pourtant, elles durent bien composer avec les faits et admettre la disparition de civils et de militaires entre les mains du FLN. Les informations qu'elles collectèrent alors étaient à l'image de l'intérêt porté à la question et des capacités de renseignement dont elles disposaient. Elles permettent